

# Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

## COMMISSION REGIONALE DE CYCLISME TRADITIONNEL

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 JUIN 2026

La séance est ouverte à 18 h 15, au siège du Comité Régional de Cyclisme par le président de la commission régionale.

Sont présents : CHEFIARE Anthony, président de la C.R.C.T., BIGA Benjamin, de COTTE Philippe, FONTAINE Jean-Laurent, FURCY Jean-Marie, NATIVEL Gérard, NEDELEC Claire, ainsi que Présidente DUDON Karine.

Est excusée : PAYET Marie-Daisy.

Sont invités : GERMAIN Etienne, référent Route de l'Equipe Technique Régionale, GUICHARD Dominique, référent de l'E.T.R. pour les regroupements des athlètes féminines et BENARD Michel, président d'Anim' Services pour le point particulier des Tours cyclistes de La Réunion 2026.

#### ORDRE DU JOUR :

- \_ Prise en compte de la démission de LAURET Daniel.
- \_ Tours cyclistes de La Réunion 2026.
- \_ Approbation du p-v de la réunion du 26 mai 2026.
- \_ Homologation des résultats.
- \_ Projet d'organisation du championnat de l'Océan Indien.
- \_ Championnats de France de l'Avenir.
- \_ Questions diverses.

#### **1) PRISE EN COMPTE DE LA DEMISSION DE LAURET DANIEL**

Daniel LAURET, membre de la C.R.C.T. a fait part de sa décision de démissionner de la commission régionale. La commission prend acte de son choix. La commission remercie Daniel pour sa collaboration et sa participation efficace à plusieurs organisations d'envergure du comité régional.

#### **2) TOURS CYCLISTES DE LA REUNION 2026 :**

Michel BENARD, président d'Anim'Services et organisateur des Tours Cyclistes de La Réunion 2026, expose à la C.R.C.T. les éléments de son projet d'organisation des Tours Cyclistes 2026. Ce projet sera soumis à la Commission Départementale de Sécurité Routière du 13 juillet prochain.

Les points développés sont les suivants :

\_ Plusieurs niveaux d'épreuves sont prévus : Le Tour cycliste Open, le Tour des Masters, Les Elles du Tour (Tour féminin), le Tour des Jeunes (U17), Autour des Marmailles (épreuves d'Ecole de Vélo). Les différentes épreuves sont prévues pour ne pas se chevaucher chronologiquement.

\_ Le programme prévu est le suivant :

# Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

PROGRAMME TOURS 2026								
				ATDM	ANNEXES		TCR	
DATES	DESIGNATION	TYPE	LIEUX	HORAIRES	HORAIRES	DIST	HORAIRES	DIST
Samedi 1er août 2026	ETAPE 1 : EDT / TDJ / TDM		VELODROME GABRIEL CHEFIARE		13H>20H	3,3		
Samedi 1er août 2026	JOUR 1 : A TOUR DES MARMAILLES		VELODROME GABRIEL CHEFIARE	8H>12H				
Dimanche 2 août 2026	ETAPE 2 : TOURS ANNEXES - EDT/TDJ/TDM		LE PORT - SAINT-PAUL		12H>16H	57,3		
Lundi 3 août 2026	TCR	PROLOGUE	VELODROME GABRIEL CHEFIARE					3,3
Mardi 4 août 2026	TCR	ETAPE 1	SAINT-DENIS - SAINTE-SUZANNE					96,1
Mercredi 5 août 2026	TCR	ETAPE 2	BRAS-PANON - BRAS-PANON					100,8
	JOUR 2 : A TOUR DES MARMAILLES		BRAS-PANON - MECAJEUX	13H>15H				
	EDT/TDM/TDJ	ETAPE 3	BRAS-PANON - BRAS-PANON		8H>12H	57,6		
jeudi 6 août 2026	TCR	ETAPE 3 : TCR	LE TAMPON - LE TAMPON					114
Vendredi 7 août 2026	TCR	ETAPE 4 : TCR	CLM IND : SAINT-PIERRE - PETITE-ILE					9,8
	TCR	ETAPE 5 : TCR	PETITE-ILE - SAINT BENOIT					77,7
Samedi 8 août 2026	TCR	ETAPE 6	SAINT-PAUL - TROIS BASSINS					87,3
	EDT/TDM/TDJ	ETAPE 4	SAINT-PAUL - TROIS BASSINS		8H>12H	61,6		
Dimanche 9 août 2026	TCR	ETAPE 7	LE BARA CHOIS					84
	JOUR 3 : A TOUR DES MARMAILLES		LE BARA CHOIS	9H>11H				
	EDT/TDM/TDJ	ETAPE 5	LE BARA CHOIS		11H>13H30	50,4		
						230,2		573

\_ Afin de privilégier une étape de transition parmi le cumul des étapes au dénivelé conséquent, la C.R.C.T. demande à l'organisateur de supprimer de l'itinéraire de la 5<sup>e</sup> étape du vendredi 7 août, Petite-Ile - Saint-Benoît, la boucle RN3, Chemin de Ceinture.

\_ Dispositifs de sécurité prévus : Couverture de 10 motards et d'un véhicule de la gendarmerie nationale (sauf le dimanche 2 août), de 10 signaleurs civils à motos, de signaleurs fixes en nombre suffisant.

\_ Jury des arbitres : Sont prévus Monsieur Pierre AYASSAMY, arbitre national, président du jury, les arbitres régionaux Madame Victoria FROGET et Monsieur José ACHILLE, tous deux de l'île Maurice, ainsi que Messieurs Jean-Marie FURCY, Eddy GOULGAR et 2 autres arbitres régionaux à désigner.

\_ Rappel des principes de participation au Tour Cycliste Open et autres Tours annexes. Ces règles de fonctionnement, approuvées par le Comité Régional de Cyclisme de La Réunion sont admises et appliquées depuis des décennies :

- Participation de 2 coureurs Elite maximum par équipe participante,

- Possibilité de participation d'équipes mixtes composées seulement de coureurs licenciés dans le comité régional de La Réunion ou de coureurs ayant déjà été licenciés précédemment dans ce comité.

# Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

L'organisateur des Tours s'engage à respecter ces règles.

En situation de négociation avec des équipes extérieures, il peut actuellement ne confirmer que l'engagement d'une sélection de l'île Maurice.

\_ Communiqué à faire : les coureurs de catégorie Access 1 souhaitant participer au Tour cycliste Open devront solliciter leur montée de catégorie en Open, date limite : 1<sup>er</sup> juillet 2026.

### **3) APPROBATION DU P-V DE LA REUNION DU 26 MAI 2026 :**

- Concernant la participation financière des coureurs sur place, désignés pour participer aux Championnats de France de l'Avenir, elle a été fixée à 270,00 € (non pas à 200,00 €, écrit par erreur).

Compte tenu de cette rectification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **4) HOMOLOGATION DES RESULTATS :**

\_ Championnats régionaux du 14 juin. Organisation L.B.O2 :

-180 inscrits.

- Chutes de DELAHOUSSE Clément (C.C.S.L.), examiné par le personnel de l'ambulance, pris en charge par la famille et de HUBERT Eloïse (V.C.E.), prise en charge par les pompiers appelés par un proche.

\_ Amende R40-2 d'un montant de 15,00 € appliquée à COURTOIS Kévin (V.T.T.L.) pour jet de déchet.

\_ Avertissement à MITHRIDATE Christophe (V.C.S.D.) pour ravitaillement hors zone.

\_ Observation et rappel à l'animateur M. BENARD Michel qu'il n'a pas compétence à donner le départ d'une course sans l'autorisation du jury des arbitres. Deux catégories d'épreuve sont parties sans arbitres.

Les résultats sont homologués.

### **5) PROJET D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE L'OCEAN INDIEN :**

A ce jour, pour cette épreuve prévue les 12, 14 et 16 août afin d'accéder au souhait de la Fédération Mauricienne de cyclisme, seuls ont donné suite la F.M.C. et 1 malgache résidant à l'île Maurice. Pas de réponse suffisante des autres pays invités : Seychelles, Comores, Madagascar et le département de Mayotte.

Compte tenu de ce contexte négatif, la commission régionale fait le constat de l'impossibilité d'organiser cette épreuve.

Elle propose une organisation commune comité régional- club, sur les mêmes ressources financières, d'un Trophée de l'Océan Indien masculin et féminin, le samedi 12 septembre : CLM par équipes sur l'itinéraire initialement prévue et le dimanche 13 septembre : Course en ligne sur l'itinéraire de l'épreuve initialement prévue à Saint-Joseph. Les invitations aux autres participants de l'Océan Indien seront renouvelées.

# Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

## 6) CHAMPIONNATS DE FRANCE DE L'AVENIR :

Le complément de liste suivant (p-v du 26 mai 2026) reçoit l'approbation de la C.R.C.T. :

\_ Catégorie U17 garçons : sont déclarés titulaires et présents sur place, JEGOU Timéo, RIGAUD Thao.  
Remplaçant : PAYET Raphaël.

\_ Catégorie U19 garçons : Sont déclarés titulaires et présents sur place, CASTETS Yann, MOUNIAMA Raphaël. Remplaçant : LEPINAY Mathieu. La participation financière de HUET Mathéo, sur place durant une période rallongée, est fixée à 350,00 €.

\_ Catégorie U19 féminines : est déclarée titulaire, HENRIETTE Emeline.

\_ Une réponse défavorable est donnée à la demande du président du C.C.S.L., concernant le souhait de participation hors équipe de sélection, du jeune CHARON Joshua, en double appartenance au club de Blagnac. L'avis défavorable est motivé par le principe de nécessité de cohésion de la sélection durant sa préparation et sa participation aux épreuves nationales.

## 7) QUESTIONS DIVERSES :

Le principe de la participation des sélectionnés aux Championnats de France de l'Avenir, notamment les U17 garçons autorisés à participer dans la catégorie U19 garçons et les U15 féminines autorisées à participer en catégorie U17 féminines au sein de leurs clubs respectifs, durant l'Etoile de l'Océan Indien est approuvé par la C.R.C.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le secrétaire de séance,

Philippe de COTTE.